

La VI^{me} journée des femmes bernoises

Autor(en): **L.D.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 352

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'est le Conseil des Etats qui a eu à son ordre du jour, cette session, la tâche la plus considérable, au point de vue de la qualité comme à celui de la quantité: aussi est-ce surtout à rendre compte de ce travail que nous consacrerons cet article. Car, après avoir lestement entré comme début à son activité, les examens de recrus, il s'est attaqué ensuite à l'un des morceaux de résistance de son ordre du jour: la mise sous vote définitive et l'adoption par 21 voix contre 3 (celles de 3 députés catholiques conservateurs de Fribourg, du Valais et du Tessin) et avec quelques abstentions de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. La discussion a montré une fois de plus que cette grande œuvre sociale doit compter avec une forte opposition conservatrice-fédéraliste, à laquelle, il est vrai, le président de la Commission, M. Schöpfer a tenu tête avec compétence et autorité, et il reste encore à franchir le cap du referendum... ceci d'autant plus que l'abaissement du referendum lancé par les communistes contre l'impôt sur les cigarettes risque d'ébranler, assure-t-on, les bases financières de la loi.

Quelques améliorations ont encore été introduites dans cette loi, dont il a été si souvent question ici, et que nous saluons avec satisfaction. Notons en particulier l'acceptation de la proposition de la Commission concernant l'article 12 ter (exemption du paiement de cotisations pour la mère qui a plus de 5 enfants) et surtout l'adoption par le Conseil d'un «postulat» invitant le Conseil fédéral à examiner si un secours extraordinaire ne pourrait pas être accordé par la Confédération, éventuellement avec l'aide des cantons, aux veuves et orphelins dans le besoin, dont le mari et le père serait mort avant l'entrée en vigueur de la loi, et qui par conséquent n'aurait pu en profiter. Malheureusement on ne peut pas dire que M. Schulthess ait fait un accueil très favorable à cette idée, dont la situation financière de la Confédération rend la réalisation un peu difficile.

Après avoir, en revanche, voté sans observation une subvention d'un demi-million de francs pour le Sanatorium Universitaire International de Leysin, auquel s'intéressent bon nombre de nos lectrices, la Chambre Haute a entamé ensuite une discussion de grande envergure sur un autre objet capital à son ordre du jour: le projet de Code pénal fédéral. Cette œuvre législative de deux générations — c'est en 1898 qu'il a été voté le principe de l'unification du droit pénal — a été présentée de façon magistrale par le président de la Commission, le landammann Baumann (Appenzell), puis les débats se sont engagés sur l'entrée en matière. Notons les discours très peu favorables à l'unification du droit pénal de trois représentants de cantons conservateurs-catholiques, MM. Evéquoz (Valais), Savoy (Fribourg) et Sigrist (Lucerne); puis ceux des représentants des cantons romands, M. Bosset (Vaud) qui, s'appuyant sur le récent vote du nouveau Code pénal vaudois, se déclare adversaire résolu de l'unification du droit pénal; M. Béguin (Neuchâtel) qui voit au contraire un progrès dans ce nouveau Code; M. Moriaud (Genève), qui, rendant hommage aux auteurs du Code, et notamment à la mémoire du professeur Alfred Gautier, n'a pas hésité à déclarer que les nouvelles dispositions pénales présentées sont en retard d'un siècle sur celles en vigueur à Ge-

nève (ce qui est une affirmation de portée trop générale pour être prise à la lettre), mais que, par solidarité pour les confédérés qui souffrent de l'état actuel, il votera l'entrée en matière. Et de fait, après encore plusieurs discours intéressants, du point de vue juridique, comme du point de vue pénaliste moderne, mais dans le détail desquels la place dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer, notamment de M. le Conseiller fédéral M. Haeblerlin, chef du Département de justice et police, l'entrée en matière a été votée par 31 voix contre un certain nombre d'abstentions. C'est donc maintenant à la discussion, article par article, du Code tel qu'il est sorti des délibérations du Conseil National que la Chambre Haute va s'attacher, et ce sera surtout pendant la session de juin qu'elle accomplira cette tâche qu'elle n'a guère pu mener plus loin, cette fois, que les deux premiers tiers.

Au Conseil National, la loi sur les automobiles (à laquelle un accident d'auto à la porte même du Palais fédéral donna une actualité toute particulière), le tarif douanier, la réforme monétaire, qui a supprimé le gros écu de 5 fr. pour le remplacer par une petite pièce de même valeur, mais mieux à la mesure, paraît-il, des porte-monnaie féminins, et quelques interpellations et propositions, dont celle de M. Rochaix (Genève) concernant le désarmement, ont surtout occupé les députés, dont quelques-uns sont arrivés à Berne en riant un peu jaune des résultats de la votation fédérale du 15 mars, qui va coûter leur siège à quelques-uns d'entre eux.

Et aux deux Chambres a été prononcée l'oraison funèbre de M. Waldvogel, conseiller national de Schaffhouse, décédé depuis la dernière session, et bien connu dans les milieux féminins comme l'auteur de cette fameuse proposition sur le service civil de la jeunesse féminine, qui, il y a quelques années, fit couler tant d'encre et suscita tant de discours. E. Gd.

De-ci, De-là...

Les anomalies de la justice masculine.

Une pauvre domestique de quinze ans accouche seule et tue son enfant, à Pully près Lausanne. Elle est hospitalisée, très malade, dans un asile fribourgeois, pleure sans arrêt, est complètement affolée. Qui envoie-t-on pour l'enquête auprès de cette malheureuse? Le magistrat enquêteur de Lausanne, peut-être le meilleur des hommes, bon et compatissant, qui s'étonne de ne rien pouvoir tirer des sanglots de cette pauvre gosse. Le contraire eût été étonnant. Quelle anomalie que cette justice exclusivement masculine! C'est dans ce cas ou jamais qu'aurait été indiquée la collaboration d'une maman.

Il faut cependant se réjouir d'un fait — contentons-nous de peu — : les journaux ont été unanimes à blâmer le père, un professionnel du viol. Au début du siècle, notre presse, qui est un reflet d'opinions masculines uniquement, n'aurait pas adressé le moindre reproche au coupable, au seul coupable. S. B.

Nomination.

Mlle le Dr. Marguerite Ecoffey, à Lausanne, a été nommée par le Conseil d'Etat membre de la Commission consultative cantonale de la tuber-

culose (instituée par la loi vaudoise d'application de la loi fédérale contre la tuberculose) comme déléguée des dispensaires antituberculeux.

Du harem à la vice-présidence d'une République.

Lors de l'ouverture du nouveau chemin de fer du Turkestan raconte la *Korrespondenz Frauenpresse*, les représentants de la presse anglaise spécialement invités furent reçus par une charmante jeune femme, d'allure très-moderne, qui n'était rien moins que la vice-présidente de la République d'Ouzbékistan, Mlle Abidava. Son histoire telle qu'elle l'a racontée à une journaliste anglaise, tient du roman.

Elevée dans une petite famille musulmane, elle fut vendue à l'âge de 12 ans à son mari, de quatre ans plus âgé qu'elle, et qui avait déjà trois autres femmes dans son harem. Ne pouvant supporter cette vie, elle trouva moyen de s'enfuir, et sachant la mort terrible qui l'attendait si elle était reprise (une femme qui fuit le harem doit être tuée par son père ou par son frère ou par son mari), elle vécut cachée pendant plusieurs années à Tachkent, gagnant son pain comme elle le pouvait, et apprenant en même temps à lire et à écrire. La Révolution fut son salut: douée de façon très remarquable au point de vue oratoire, elle fut chargée de tâches de propagande, gagna très vite la confiance, si bien qu'elle arriva tout naturellement à être elle-même vice-présidente de cette petite République asiatique. Mlle Abidava est actuellement âgée de trente ans et combat vaillamment pour l'émancipation des femmes d'Asie.



Cliché du Conseil Internat. des Femmes
La seule députée féminine au Parlement d'Esthonie

La VI^{me} journée des femmes bernoises

... a réuni dernièrement, dans la salle du Grand Conseil une nombreuse cohorte de femmes accourues de toutes les parties du canton. La séance fut ouverte par le président du Conseil d'Etat, M. Dürrenmatt, qui salua les participantes au nom du gouvernement, et les remercia de tout ce qu'elles avaient fait jusqu'ici dans le domaine de la prévoyance sociale. Il leur mit ensuite sur le cœur une tâche très actuelle: la lutte contre le chômage dont souffrent les horlogères du Jura bernois. Il salua encore avec joie la prochaine disposition législative qui assurera aux femmes l'éligibilité dans les offices de tutelle.

Mlle Wild, secrétaire du *Frauenbund*, développa ensuite le programme de celui-ci, et montra combien la femme d'aujourd'hui, si elle désire remplir ses devoirs à l'égard de la collectivité, doit connaître de choses en dehors de son propre foyer. Elle engagea toutes les femmes du canton à s'unir pour mieux remplir leurs tâches éducatrice et sociale, professionnelle et économique.

La commission ecclésiastique du *Frauenbund* a élaboré également tout un programme qu'exposa sa présidente, Mlle Grütter, qui parla avec chaleur et conviction de la collaboration des femmes dans l'Eglise. A côté des efforts tendant à créer une vie religieuse plus intense, à sauvegarder la vie de famille en en fortifiant la base chrétienne à sanctifier toujours plus le dimanche, un travail plus concret s'impose, tel que l'appui bénévole à accorder aux pasteurs et aux aides de paroisse.

Mme Debruit, rédactrice de la *Berna*, l'organe du *Frauenbund*, parla de l'éligibilité des femmes dans les Commissions scolaires. Il y a 40 ans déjà, M. Gobat, directeur de l'instruction publique, avait réclamé la collaboration des femmes dans ces Commissions. Aujourd'hui l'article de loi qu'il désirait existe. Mais il ne suffit pas que les compétences féminines soient inscrites dans la législation: il faut que des femmes capables acceptent leurs responsabilités et soient prêtes à assumer, pour le bien de la communauté, les fonctions qu'on veut leur confier.

Un projet de loi à l'ordre du jour du *Frauenbund* est la création d'une maison d'éducation pour jeunes filles libérées des écoles, mais retardées intellectuellement et physiquement, et encore incapables d'entrer en apprentissage ou en service, et qui devraient se fortifier à la campagne en faisant un travail varié dans le ménage ou au jardin. L'Etat prévoit en outre la création d'un établissement pour jeunes filles en danger moral ou condamnées par un tribunal. Réclamée dès 1928 devant le Grand Conseil, cette institution indispensable doit être créée sans tarder pour soustraire les jeunes filles à l'influence pernicieuse des femmes enfermées au pénitencier de Hindelbank.

Un travail fut encore présenté sur les organisations de paysannes du canton de Berne, et enfin fut commentée la «guerre du lait» conduite avec tant d'énergie par les femmes de Bienne, et dont il a été question ici à plusieurs reprises. L'on insista beaucoup sur le fait que cette lutte n'est aucunement dirigée contre les agriculteurs producteurs de lait, mais contre l'entêtement des laitiers de la ville.

Cette assemblée si bien réussie a démontré à quel point l'union règne dans le canton entre paysannes et citadines, qui ont prouvé une fois de plus leur volonté bien arrêtée de travailler la main dans la main et de se soutenir les unes les autres. L. D.

(D'après le *Schweizer Frauenblatt* et la *Berna*.)

Ames d'enfants

N. D. L. R. — Nous publions à nouveau ci-après quelques-uns de ces charmants croquis enfantins qu'avait bien voulu nous confier pour le Mouvement, il y a quelques mois, une maîtresse de petite école, qui est aussi une maman, et une féministe douée d'un joli brin de plume, et que nous remercions de la note de délicate observation qu'elle apporte ainsi dans nos colonnes.

Divine allégresse.

— A quoi penses-tu, Paulet?
— Au bon Dieu.
— Au bon Dieu?
— Oui, il ne doit plus s'ennuyer maintenant que la grand'mère de Roger est morte: elle sait de si jolies histoires!

Générosité.

Jacque claironne dans la classe déjà fleurie de lilas:
— Et encore les mugets! Ils fleurissent vers la pisciculture...
— Ah! Jacque, si tu m'en apportes un bouquet, je te donnerai quatre sous.
Jacque regarde, scandalisé, la maîtresse:
— Ah! non! Je vous apporterai tous les mugets pour rien!

La patrie.

— La patrie... la patrie, c'est tout ce que l'on aime: son papa, sa maman, sa maîtresse, ses voisins, son village avec son église, ses champs, ses montagnes, et c'est partout où l'on a le droit d'aller et de dire: «recevez-moi à bras ouverts, je suis de la même patrie que vous, mes grands-parents ont travaillé avec les vôtres...»
— C'est pratique, affirme Pierrot.
— Que veux-tu dire?

— Oui: au lieu de faire une longue prière, le soir, on n'a qu'à dire: «Mon Dieu, bénis ma patrie.» Je n'y avais jamais pensé, ajoute le petit garçon.

— Moi non plus, avoue sa maîtresse.

Mobilité.

Il y a des enfants qui sont de gentilles balles, toujours roulantes et sautantes. C'est souple, informelle, mouvementé, fantasiste et gai. Ça a deux ans, trois ans. Il en sort parfois des cris perçants, et des rires élevés, élevés...

C'est charmant dans un jardin.

Mais assise cela sur un banc d'école!

Cela glisse entre vos doigts durs; cela coule sous le banc, ou saute sur le pupitre; cela se couche, se dresse, disparaît et papillote. Tantôt vous apercevez des cheveux violemment projetés, et Antonio crie: «Elle me prend mes plots!» Alors vous dites: «Nénette, retourne-toi...»

Tantôt vous voyez briller un regard drôle sous votre pupitre, et vous dites: «Nénette, sors de là, ne te traîne pas, tu te salis les mains...»

Tantôt vous ne voyez rien du tout, mais vous entendez une petite voix extatique, qui monologue dans un mode étrange, et sur un ton vertigineusement haut: «Chalande m'apportera une toute jolie petite bête à Noël...»

— Nénette, regagne ta place; où es-tu donc?

A cet instant une chose claire sort vivement de dessous les jambes des autres enfants amusés, se précipite vers vous en riant, et s'arrête brusquement à un pas de nous. Nénette constate avec une soudaine autorité:

— Que la maîtresse est belle aujourd'hui! elle a mis un tablier propre. Prends-moi sur tes genoux, je veux t'écouter.

La balle élastique est devenue si grave, si profondément attentive, au moment même où, pendant patience, vous alliez tancer sa légèreté, que

vous n'avez plus aucun espoir de jamais prévoir, saisir, et diriger son effarante mobilité.

Immobilité.

Pas un mot, jamais.

Elle a parfois un petit cri, quand Antonio, l'indélicat et gros Antonio, s'approprie indûment de trop nombreux «surfous», et qu'elle n'a plus rien avec quoi jouer.

Mais il faut qu'elle soit bien indignée, sans cela sa petite bouche reste close. Close à la joie, close au chagrin.

Rien ne palpite, ne rit, ne bouge, dans le visage étrange de la petite Italienne. Rien ne s'agit dans le calme de ses gestes précis. Rien ne se réjouit dans le petit corps si peu mobile. Rien de vibrant, sinon son regard.

Un regard passionné, disproportionné. Un regard qui a concentré tous les gestes, tous les sentiments, toutes les idées. Un regard qui retient le vôtre et l'attire, qui supplie dans des détresses inexplicables, qui adore avec une tendresse mûre, qui s'étonne et crie, plein de véhémence. Un regard qui exige une réponse.

Curieuse petite Irma, dont les frères trois ans cachent une vie si intense.

J. DEBELLERIVE.

Le Mouvement, qui, dès ses débuts, a trouvé des amies fidèles en Mme Jomini et parmi les membres de l'Union des Femmes de Nyon, tient à s'associer de tous ses messages de reconnaissance à cette fête, dont il regrette de n'avoir pas été informé plus tôt pour pouvoir l'annoncer à ses lecteurs.